
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 15 septembre 2022 à 9 h
Mairie d'arrondissement, salle du conseil 201 située au 405, avenue Ogilvy**

PRÉSENCES :

Laurence LAVIGNE LALONDE, Mairesse d'arrondissement
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension
Josué CORVIL, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel

ABSENCES :

Martine MUSAU MUELE, Conseillère de la ville - district de Villeray
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Nathalie VAILLANCOURT, Directrice d'arrondissement
Madame Annette DUPRÉ, Directrice des services administratifs et du greffe
Madame Elsa MARSOT, Directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Monsieur Marco ST-PIERRE, Directeur des travaux publics
Monsieur Jocelyn JOBIDON, Directeur du développement du territoire
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement
Madame Nadia DELVIGNE-JEAN, Secrétaire d'arrondissement substitut

10.01 - Ouverture de la séance

La mairesse de l'arrondissement déclare la séance extraordinaire ouverte à 9 h 16.

CA22 14 0275

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.02

10.03 - Période de questions du public

À 9 h 17, la mairesse de l'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ».

Madame Carmen Vetere adresse une question relative à la piste cyclable sur la rue Villeray et aux difficultés de stationnement quelle engendre pour les employé.es du CLSC. Un suivi sera effectué par la Direction du développement du territoire particulièrement en lien avec l'implantation de vignettes institutionnelles dans cette zone.

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, la mairesse de l'arrondissement déclare la période de questions du public close à 9 h 20.

10.04 - Période de questions des membres du conseil

À 9 h 20, la mairesse de l'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions est close.

CA22 14 0276

Édicter une ordonnance pour la réalisation d'une murale sur le bâtiment situé aux 7220 à 7224, avenue Bloomfield en vertu de l'article 36 du Règlement sur la propreté et le civisme (RCA08-14005).

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

Édicter une ordonnance pour la réalisation d'une murale sur le bâtiment situé au 7220 à 7224, avenue Bloomfield en vertu de l'article 36 du Règlement sur la propreté et le civisme (RCA08-14005) à la condition suivante :

- que la murale n'obstrue aucune ouverture.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1221010022

Levée de la séance

La séance extraordinaire est levée à 9 h 21.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Laurence LAVIGNE LALONDE
Mairesse d'arrondissement

Lyne DESLAURIERS
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordonnances contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

Laurence LAVIGNE LALONDE
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 octobre 2022.